

## Nos ateliers

- lingerie
- espaces verts
- serre
  - cuisine
  - pâtisserie
  - conditionnement
  - mécanique vélos
  - ferronnerie
- reprographie
- bois

### CONTACT

Elise ROMPILLON, secrétariat  
IME Monplaisir  
32 bd Monplaisir - BP 3033  
49017 ANGERS CEDEX 02

02.41.43.94.76  
ime.monplaisir@handicap-anjou.fr  
siret 78610351500080  
numéro UAI : 0491797M

**Directeur de pôle**  
Michel FORGEAU  
**Adjoint de direction**  
Denys ROTUREAU



# TAXE D'APPRENTISSAGE

**Associez  
votre  
entreprise  
à  
notre  
projet**



**Siège** 114 rue de la Chalouère,  
B.P. 3114, 49017 ANGERS Cedex 02  
Tél. 02 41 43 93 65 contact@handicap-anjou.fr



# Contribuez vous aussi à la formation professionnelle des jeunes

L'institut médico-éducatif Monplaisir les prépare à intégrer un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

En versant votre taxe d'apprentissage, vous participez au développement :

- d'apprentissages professionnels
- d'ateliers
- d'outils pédagogiques
- de l'intégration socio-professionnelle
- de leur réussite



## Qui sommes-nous ?

HandiCap'Anjou est une association de parents qui gère 17 établissements et services sur le territoire angevin. HandiCap'Anjou accueille près de 450 enfants, adolescents ou adultes.  
[www.handicap-anjou.fr](http://www.handicap-anjou.fr)

## Deux établissements préparent à l'insertion professionnelle.

- l'IME Monplaisir (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle).
- l'IEM Les Tournesols (Institut d'Education Motrice).



## La Taxe d'Apprentissage

HandiCap'Anjou est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage HORS QUOTA CATEGORIE A Premières formations technologiques niveau IV et V.

## Le versement

- permet l'achat de matériels, équipements pédagogiques ou techniques destinés aux enseignements.
- doit être effectué par UN ORGANISME COLLECTEUR de la Taxe d'Apprentissage (liste disponible sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)).
- doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> mars pour l'exercice précédent, par chèque bancaire (à l'ordre de HandiCap'Anjou) ou par virement (nous contacter pour obtenir un RIB).

